

Cabinet du Préfet

Lyon, le

17-10-41

10811

LE PREFET DU RHONE

à Monsieur le Commissaire Divisionnaire
Chef du Service Régional des Renseignements Généraux

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire parvenir, dans le délai de 3 jours, des extraits complets du J.O. contenant les noms de tous les dignitaires de la Franc-Maçonnerie et appartenant ou susceptibles d'appartenir, dans la limite de la REGION, aux catégories suivantes :

- 1° - personnes pourvues d'une fonction ou d'un mandat politique : sénateurs, députés, Conseillers généraux et d'arrondissements, maires, adjoints, conseillers municipaux,
- 2° - fonctionnaires et agents de toutes administrations et des entreprises bénéficiaires d'une concession ou d'une subvention,
- 3° - personnes investies d'un mandat administratif quelconque (membres des Commissions, Délégués de l'Administration, etc...).

P. LE PREFET :
Le Conseiller de Préfecture
Délégué,

